

Obligation de préavis malgré la reprise d'un nouveau poste ?

Par miline78, le 10/04/2015 à 15:31

Bonjour,

Je suis actuellement en poste (cdi) mais une autre société m'a proposé un poste plus intéressant et mieux payé sauf que mon prévis pose un problème.

Existe t-il une loi ou autre qui me permettrait de ne pas effectuer le prévis pour pouvoir enchainer directement sur le nouveau poste ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **10/04/2015** à **16:11**

Bonjour,

Seulement une disposition de la Convention Collective applicable pourrait vous permettre de ne pas effectuer le préavis de démission qui y est prévu éventuellement par exemple par des heures de recherche d'emploi regroupées, à condition que l'employeur actuel ne sache pas que vous en avez trouvé un autre...